



CAS - 57M
C.G. - EGALITE
FEMMES ET HOMMES

MÉMOIRE

VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL
POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Présenté aux membres
de la Commission des affaires sociales
Dans le cadre de la consultation générale
sur le concept de l'égalité

Décembre 2004



**Table des
groupes de femmes
de Montréal**

**Mémoire présenté
dans le cadre de la consultation générale
sur le concept de l'égalité**

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i>	<i>p.1</i>
<i>Pourquoi cette inquiétude?</i>	<i>p. 3</i>
<i>Pour une véritable égalité :</i>	
<i>d'abord une politique en condition féminine</i>	<i>p.4</i>
<i>ensuite le maintien des instances en condition féminine</i>	<i>p.5</i>
<i>La discrimination persistante : des inégalités pour Montréal</i>	<i>p.6</i>
<i>Femmes immigrantes, femmes handicapées, femmes autochtones</i>	<i>p.7</i>
<i>Quelques mots sur les trois approches</i>	
<i>L'approche spécifique</i>	<i>p.7</i>
<i>L'approche transversales</i>	<i>p.8</i>
<i>L'approche sociétale</i>	<i>p.9</i>
<i>Conclusion</i>	
<i>Réunir les conditions pour une politique de l'égalité</i>	<i>p.9</i>
<i>Recommandations</i>	<i>p.10</i>

Introduction

La *Table des groupes de femmes de Montréal*, organisme régional de concertation qui réunit une soixantaine de groupes de femmes, impliqués dans de multiples secteurs d'activités liées aux conditions de vie des femmes, s'inscrit dans cette réflexion de l'égalité des femmes et des hommes.

Ce n'est pas une démarche nouvelle car, de par notre mission, notre travail et nos activités, nous faisons la promotion du droit des femmes à une réelle égalité sociale. Nous travaillons à ce que les femmes se réalisent complètement en tant qu'être humain sexué, sans discrimination basée sur leur sexe, tant dans leur vie de travailleuse que dans leur vie intime, familiale, sociale, culturelle et politique. Tous les jours, nous sommes à même de voir que les inégalités persistent pour les femmes dans tous ces domaines, et de manière plus grave pour les femmes immigrantes et les femmes handicapées.

L'avis du Conseil du statut de la femme intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* nous surprend et nous inquiète. Depuis deux ans, de nombreux groupes de femmes réclament un bilan de la politique en condition féminine et des actions gouvernementales en cette matière. Nous pensions être consultées sur ce bilan et sur sa portée sociale dans l'élimination de la discrimination basée sur le sexe. Voilà qu'on nous propose les jalons pour une éventuelle politique de l'égalité afin que « *cet engagement soit soutenu par davantage d'acteurs, les femmes ne devant plus être les seules à porter le projet d'une société plus égalitaire selon le sexe.* » Avis p.33

Pour faire de l'égalité un engagement social, faut-il que la réflexion dépasse largement le cadre restreint d'une commission parlementaire avec quelques groupes sélectionnés. Cette démarche doit s'inscrire dans la sensibilisation de l'opinion publique au phénomène de la discrimination et des inégalités vécues par les femmes. Or à la page 28 de l'avis, les auteures constatent que « *l'opinion publique fortement répandue considère que l'égalité pour les femmes au Québec est atteinte, grâce en grande partie à leur réussite scolaire* », constat auquel se heurtent de plus en plus souvent les groupes de femmes qui tentent de démontrer l'augmentation de la pauvreté, de la violence, de la publicité sexiste, de l'esclavagisme sexuel et par conséquent, de la dégradation des conditions de travail et de l'autonomie financière des femmes.

Nous sommes d'accord que les femmes ne peuvent pas faire seules tout le travail vers l'égalité et que les hommes et les femmes doivent joindre leurs efforts pour éviter un ressac des conditions de vie des femmes surtout « *lorsque apparaissent les restructurations dues à la mondialisation, lorsque l'État se retire du social, lorsque les tensions de vie dues au cumul des responsabilités familiales et professionnelles s'aggravent, il y a danger que les rôles sociaux traditionnels reprennent le dessus et que les inégalités entre hommes et femmes se maintiennent.* » avis p.31 comme nous le vivons présentement.

Nous souscrivons à l'idée que les nombreuses discriminations encore vécues par les femmes s'inscrivent comme des enjeux sociaux. Toutefois nous ressentons une inquiétude à l'idée que la discrimination ne devienne qu'un enjeu social sans appui réel

de l'État et ce, malgré ce souhait d'une politique de l'égalité engageant l'ensemble des acteurs et actrices de la société. Car il ne faut pas confondre politique et volonté politique. L'avis nous propose beaucoup de chiffres : trois nouvelles approches d'intervention, sept orientations et vingt-cinq axes d'intervention pour mettre en place une politique de l'égalité sans avancer quels seront les moyens financiers consentis pour sa réalisation et sans identifier les organismes gouvernementaux chargés de la mettre en place.

Pourquoi cette inquiétude?

De nombreux débats et de multiples recommandations émanant du mouvement des femmes en tant qu'actrices de changement social, ont démontré l'importance de la volonté politique et du rôle de l'État pour vraiment favoriser, au sein de la société, de réelles transformations en matière d'équité salariale, de lutte à la pauvreté, de violence conjugale, de fiscalité socialement progressive, d'éducation non-sexiste, de sensibilisation à la pensée égalitaire.

À titre d'exemple, le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine sont deux instances issues à la fois des demandes du mouvement des femmes et d'une volonté politique d'égalité pour les femmes. Elles ont contribué de manière positive et remarquable aux avancées des femmes dans notre société qui font du Québec un véritable leader international en ce domaine.

Cela fait plusieurs décennies que le mouvement des femmes documente, analyse, demande des mesures anti-discriminatoires, en collaboration avec des hommes, des partenaires, des conjoints, des époux. C'est ce que nous faisons quotidiennement avec nos conjoints, nos collègues, nos familles et nos enfants, en les sensibilisant aux effets pervers des comportements sexistes, discriminatoires et violents.

Alors il est un peu surprenant qu'on nous parle d'un nouveau contrat social alors que les groupes de femmes ont plutôt l'impression d'assister à un recul social de la condition de vie des femmes, surtout dans un contexte de rationalisation des finances publiques et du rôle de l'État prôné par le gouvernement actuel.

Quelques lois et mesures mises en place dans les derniers mois ont nourri ce sentiment d'inquiétude. Nous pensons à la loi 34, mise en place sans aucune analyse différenciée des impacts qu'elle pouvait avoir sur la perte de représentation des femmes dans les instances décisionnelles de développement régional. Nous pensons à l'abolition du poste de ministre déléguée à la condition féminine et des postes de répondantes en condition féminine au ministère de la santé et des services sociaux. Nous pensons à un chef de gouvernement qui, en 2004, s'adresse aux québécois sans s'adresser aux québécoises. Nous pensons à l'abolition de l'obligation de formation de la main d'œuvre dans les PME, qui touche plus spécifiquement les entreprises dont la main d'œuvre est majoritairement féminine.

Le retrait de l'État dans l'arbitrage des valeurs sociales, le recours à la privatisation des services, le fondamentalisme religieux vécu pas si loin de nous, sont autant de facteurs pouvant porter atteinte à l'égalité de droit et entraver l'égalité de fait pour les femmes.

Nous constatons également et de plus en plus souvent dans les médias, l'écho d'un lobby anti-féminisme qui reproche aux femmes d'être trop exigeantes et qui prône le retour à des rôles sexuels traditionnels sous le vocable « nouvelle tendance chez les jeunes femmes ». Selon une étude récente¹, les critiques et les descriptions sur le féminisme dans les médias sont souvent caricaturales et sans nuance, déforment la réalité et contiennent des énoncés qui laissent croire que les femmes ont obtenu davantage que ce qu'elles ont alors que les hommes auraient perdu au change.

Pour une véritable égalité, d'abord une politique en condition féminine...

C'est pourquoi dans ce contexte, nous croyons qu'il est prématuré de parler d'une politique d'égalité à laquelle pourraient souscrire les acteurs sociaux, hommes et femmes, car les conditions sociales ne sont pas encore en place pour vraiment appuyer cette démarche des femmes vers l'égalité.

À cet effet, la *Table des groupes de femmes de Montréal* recommande :

- La reconduction et le renforcement d'une politique nationale spécifique en condition de vie des femmes afin de leur donner tous les outils dont elles ont besoin pour poursuivre leur démarche vers l'égalité et pour enrayer les causes de la discrimination systémique dont elles font l'objet.
- Un plan d'action, un budget significatif, des répondantes dans tous les ministères et une méthode de reddition de compte annuelle à et par une instance désignée pour bien encadrer la politique en condition féminine dans son application.
- La nomination d'une ministre déléguée à la condition féminine rattachée au comité exécutif ou au Conseil des ministres, secondée dans son mandat par le Conseil du statut de la femme et par le Secrétariat à la condition féminine.

La politique en condition féminine doit mettre en évidence:

- l'interdépendance des rôles et des rapports sociaux comme source de division et de discrimination.
- la transversalité de la condition féminine dans tous les échelons de la société
- le rôle central de l'État, dans l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes

La politique en condition féminine doit répondre aux enjeux suivants :

- l'autonomie et la sécurité économique des femmes
- le respect de leur intégrité physique et psychologique
- les violences faites aux femmes
- l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- la place et la représentation paritaire des femmes dans les instances décisionnelles et politiques, au niveau local, municipal, régional et national.

¹ Judith Reed. Le mouvement des femmes et la presse au Québec : messages et revendications autour du 8 mars, Alliance de recherche IREF/Relais-femmes et Table des groupes de femmes de Montréal, Nov 2004.

Ensuite, le maintien des instances en condition féminine

Il est essentiel de maintenir les deux instances actuelles dont nous reconnaissons la qualité incontestable du travail. L'exécution de leurs mandats a contribué, depuis plus de trois décennies, à réaffirmer la vision de l'égalité des femmes et à combattre la discrimination systémique basée sur les rapports sociaux inégalitaires entre les femmes et les hommes.

Secrétariat à la condition féminine

Le Secrétariat doit continuer à relever de la ministre, à qui il remet ses analyses et ses recommandations en matière d'élaboration de politique. Le Secrétariat reste l'élément moteur de la mise en œuvre de l'analyse différenciée selon les sexes et de la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes. Il met en œuvre le programme *À égalité pour décider*.

Conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme (CSF) doit rester un organisme indépendant de recherche et de consultation. Nous demeurons convaincues que le CSF doit conserver le mandat essentiel de surveiller les activités du gouvernement par l'analyse des projets de lois et de politiques qui influent sur la condition féminine.

L'importance des bureaux régionaux

Le Conseil dispose d'un personnel permanent réparti dans des bureaux régionaux, dans la plupart des régions du Québec. Ceux-ci représentent une force incontestable puisque, ainsi, le CSF peut entreprendre des études qui collent à la réalité des femmes en région. Le travail des agentes régionales est un complément essentiel à celui réalisé par les tables régionales de concertation de groupes de femmes et pour la prise en compte des préoccupations et de la place des femmes dans le développement régional. Elles répondent, entre autres, aux besoins d'information et d'analyse que les groupes n'ont pas toujours la possibilité de réaliser.

Pour toutes ces raisons, nous sommes étonnées et remettons fortement en question le fait que le Conseil ait été mandaté par la ministre responsable du dossier de la condition féminine pour poser les jalons d'une éventuelle politique d'égalité. Il outrepassé ainsi son mandat consultatif et se retrouve juge et partie de sa propre démarche d'orientation. Le Conseil est donc placé dans une position délicate, où, dans son propre avis, il ne peut statuer sur les instances gouvernementales qui doivent actualiser la politique d'égalité et demeure muet sur des recommandations en bonne et due forme, si ce n'est pour réclamer une table des partenaires de l'égalité.

C'est pourquoi la *Table des groupes de femmes de Montréal* recommande que :

- Le Conseil du statut de la femme soit maintenu dans son intégrité, c'est-à-dire autonome du gouvernement et dans son intégralité, avec des antennes régionales. Son nom peut être changé pour le moderniser mais doit refléter la poursuite de l'égalité des femmes.
- Le Secrétariat à la condition féminine soit maintenu, comme structure administrative inhérente au gouvernement avec des ressources financières adéquates à son fonctionnement, une bonification du programme *À égalité pour décider* et la prise en compte des disparités régionales des groupes de femmes.
- Des postes de répondantes en condition féminine soient instaurés ou ré-instaurés dans chacun des ministères et dans les instances régionales.

La discrimination persistante : des inégalités pour Montréal

Malgré le fait qu'on constate une présence accrue des femmes sur le marché du travail, elles constituent encore un groupe social défavorisé affecté par la division sexuelle du travail rémunéré et non rémunéré et par la discrimination systémique basée sur les sexes, comme le montrent les quelques données différenciées suivantes pour Montréal :

Revenu : À l'échelle de la ville, le revenu moyen d'emploi² des Montréalaises équivaut à 70% de celui des Montréalais. Cela équivaut en dollars à 25,428\$ par an pour les femmes et à 36,327\$ par an pour les hommes. C'est une différence énorme. «La forte proportion de femmes travaillant à temps partiel, les bas salaires associés aux ghettos d'emplois féminin et, enfin, les effets de la discrimination historique vécue par les femmes mettent un peu de lumière sur cette inégalité salariale»³.

Pauvreté au féminin : Vivre sous le seuil de faible revenu et travailler à temps partiel vont souvent de pair. Les Montréalaises sont plus nombreuses à occuper des emplois à temps partiel, dans une proportion de 25.6% par rapport aux hommes (15.4%). Les femmes immigrantes occupent des emplois à temps partiel dans une proportion de 53%. De plus, 36% de l'ensemble de la population féminine montréalaise vit sous le seuil du faible revenu. Une situation alarmante poussée à l'extrême chez les femmes de 65 ans et plus dans une proportion de 40% par rapport aux hommes du même âge (27%).

Monoparentalité : Les familles en couple ont un revenu moyen de 69, 420\$. Les hommes formant une famille monoparentales (16%) gagnent en moyenne 47 184\$ alors que les femmes cheffes de familles monoparentales (84%) gagnent 33,582\$⁴. Étant plus pauvres que la moyenne des autres ménages, les familles monoparentales ayant une femme à leur tête, doivent consacrer une portion plus significative de leur revenu au logement (plus de 30%), à l'alimentation et aux autres besoins essentiels.

Travail non rémunéré :

Les soins aux enfants : les femmes sont plus nombreuses (58%) à s'occuper des enfants et à leur consacrer un plus grand nombre d'heures que les hommes (42%)

Les soins aux personnes âgées : On compte deux soignantes pour un soignant. Plus du tiers des soignantes et plus du quart des soignants consacrent au moins 5 heures par semaine à s'occuper de personnes âgées.

Le travail ménager : 43% des femmes consacrent 15 heures et plus à l'entretien ménager comparativement à 19% des hommes. Ce pourcentage augmente à 50% chez les femmes immigrantes.

Détresse psychologique : Il est vrai que le taux de mortalité par suicide des hommes de 35-54 ans dépasse considérablement celui des femmes (23 contre 7.3 par 100,000). Cependant, le taux d'hospitalisation pour tentative de suicide pour les adolescentes de 15-19 ans est trois fois plus élevé que chez les garçons du même âge⁵. Les femmes sont plus nombreuses à consommer trois médicaments et plus (22% contre 12.3%) mais consomment moins d'alcool que les hommes (13,6% contre 5%).

² Les conditions de vie des femmes de la région de Montréal : fait saillants du recensement 2001, CSF. p.27

³ Lise Moisan. Une île, une ville, vingt-sept arrondissements, des réalités multiples : portrait comparatif de la situation socio-économique des femmes et des hommes dans la nouvelle ville de Montréal. 2002, p.15

⁴ Observatoire économique et urbain. Profil socio-économique, Ville de Montréal, 2004. p.5

⁵ Direction de santé publique. Rapport annuel 2002 sur la santé de la population. p.46

Femmes immigrantes, femmes handicapées et femmes autochtones

Alors que le Conseil du statut de la femme a, au cours des dernières années, porté une attention aux réalités vécues par les femmes immigrantes et à leur réalisation, l'avis *Vers un nouveau contrat social* les rend pratiquement invisibles et occulte leur réalité si ce n'est que pour mentionner les expériences douloureuses liées aux mutilations génitales. L'apport des femmes immigrantes à la vie sociale, économique, politique et culturelle de Montréal vaut plus que cette simple mention. Les discriminations, la pauvreté et les violences vécues par les femmes immigrantes au sein de la société d'accueil et au sein de leurs communautés respectives ne permettent pas cet oubli.

Cette remarque touche également les femmes handicapées dont l'oubli est tout aussi déplorable. Elles ne sont mentionnées qu'une fois en note de bas de page dans le document, au chapitre 3. L'ensemble du document ignore systématiquement les situations particulières des femmes et des hommes handicapés puisqu'il n'est nullement question de leurs réalités spécifiques. Quant aux femmes autochtones, il n'en est fait aucune mention.

Comment éliminer la discrimination historique vécue par ces groupes de femmes doublement marginalisées si un document traitant de l'égalité entre les femmes et les hommes ne les mentionne pas. Si on veut vraiment un nouveau contrat social, il est impératif d'inclure toutes les québécoises dans une approche qui insiste sur la façon dont la société les traite plus que sur leurs caractéristiques individuelles.

Quelques mots sur les trois approches

Disons d'abord que le mouvement des femmes et les groupes de femmes se servent déjà des trois approches et elles constituent des avenues intéressantes à explorer et à utiliser à différents niveaux et selon les différents acteurs sociaux.

L'approche spécifique est l'approche privilégiée par la *Table des groupes de femmes de Montréal* car elle permet de mettre en place des mesures pour corriger et redresser les écarts vécus par les femmes et dus à la division sexuelle des rôles sociaux et du travail, dans leur vie privée ou dans leur vie publique. C'est grâce à des mesures de rattrapage appliquées dans toutes les sphères de leurs activités que les femmes ont pu réaliser les avancées sociales qui les amènent où elles sont aujourd'hui. Mais comme nous l'avons vu selon les statistiques précédentes, les inégalités sont persistantes entre les femmes et les hommes et rendent cette approche encore extrêmement nécessaire voire incontournable tant que l'égalité de fait ne sera pas atteinte entre les femmes et les hommes.

Nous recommandons comme moyen d'application de l'approche spécifique :

- l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour évaluer, au moment de leur conception et de leur élaboration, les effets distincts des programmes et politiques sur les femmes et sur les hommes, afin d'en corriger et d'en prévenir les écarts.
- L'utilisation de données statistiques sexuées

L'approche transversale semble inscrire au cœur du processus décisionnel des instances politiques, gouvernementales et sociales, une préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes afin de ne pas reproduire les biais sexistes. C'est une approche intéressante car elle permet l'implication de multiples acteurs dans l'atteinte de l'égalité. Toutefois, il y a un risque car elle ne maintient pas nécessairement le principe de mesures spécifiques pour les femmes et laisse supposer que les deux « genres » vivent une discrimination systémique basée sur le sexe. On associe l'égalité à une symétrie des besoins et des problématiques des hommes et des femmes sans reconnaissance des écarts persistants. On propose alors des traitements symétriques des inégalités. L'approche intégrée de l'égalité (AIE) semble répondre davantage au principe de l'approche transversale que de l'approche spécifique.

Et l'approche sociétale

Selon nous, l'approche sociétale n'est pas nouvelle ni au sein du mouvement des femmes car nous travaillons depuis longtemps avec des collaborateurs tant des milieux institutionnels que syndicaux et communautaires, ni pour la majorité des hommes qui partagent nos vies. Nous sommes tout à fait d'accord que les hommes, nos conjoints, nos collègues, nos partenaires sociaux et politiques prennent la parole et agissent entre eux pour dénoncer les discriminations et les violences faites aux femmes? C'est ce que nous demandons depuis longtemps et il est tout à fait intéressant que le gouvernement reconnaisse ces collaborations.

Cependant l'approche sociétale présentée comme une stratégie nouvelle d'atteinte de l'égalité nous interpelle car nous n'avons pas encore eu un vrai bilan de l'état de situation des conditions de vie des femmes après la mise en oeuvre de la politique en condition féminine. Est-ce que le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine font un constat d'échec face à cette politique? Qu'est-ce qui justifie le changement de stratégie? Et pourquoi tout cet emphase mis sur l'intégration des hommes au cœur de la démarche d'égalité qui sera soutenue par l'État. Et puis où est passé le mouvement des femmes et ses revendications?

Est-il possible que l'approche sociétale ne soit qu'un camouflage pour donner suite aux revendications des hommes et de certains groupes d'hommes, qui actuellement concentrent les problématiques masculines autour du suicide, de l'échec scolaire des garçons, de la santé au masculin et des problèmes vécus par les pères après rupture. Dans un contexte de montée de la droite, de coupures et de rationalisation des finances publiques, est-ce que l'approche sociétale va diminuer les mesures qui pourraient prendre place dans une approche spécifique ou dans une approche transversale?

Le Conseil du statut de la femme a reconnu dans son document que les problématiques vécues par les hommes « *ne proviennent pas de discriminations systémiques ou de rapports de pouvoirs inégaux entre les sexes. L'adhésion à des stéréotypes sexuels peut néanmoins faire partie des facteurs explicatifs des taux élevés de suicide ou de décrochage scolaire masculins, par exemple.* » Avis p. 41

Pourtant, ces problématiques sont bien les seules balises mises en place pour distinguer l'approche sociétale, le reste du chapitre ne faisant état que de la mise en place des projets et des collaborations. De plus, l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes semble plutôt accessoire au bien-être des hommes comme la formulation suivante le démontre : « *L'assouplissement des stéréotypes liés à la masculinité peut élargir les perspectives et possibilités des hommes et produire des effets bénéfiques sur le plan de leur santé physique et mentale, de leur éducation et de leur bien-être général, tout en favorisant l'établissement de rapport sociaux de sexe plus égalitaires* » Avis p.47.

Face à ces questionnements et à cause des enjeux que l'approche sociétale suscite pour les femmes

- dans leur rapport avec les hommes,
- dans un contexte où l'État se désengage de l'arbitrage des valeurs sociales
- face au ressac vécue en condition féminine

Nous croyons qu'il est trop tôt pour s'engager dans une approche sociétale qui n'a pas fait l'objet d'une plus vaste consultation sociale. Faut-il rappeler que les délais pour prendre connaissance des documents de consultation, pour se les approprier, produire nos mémoires, consulter nos bases démocratiques et faire la réflexion avec nos partenaires sociaux ont été excessivement brefs.

EN Conclusion

Réunir les conditions pour une politique de l'égalité

Beaucoup de travail a été réalisé et ce document en témoigne. Mais il reste beaucoup à faire car toutes les luttes n'ont pas encore été gagnées. Si plusieurs hommes vivent un malaise dans leur identité masculine et des problèmes plus sérieux, on peut dire que la majorité d'entre eux se portent relativement bien. Ils ne se suicident pas, réussissent à l'école, travaillent selon différentes échelles salariales, sont célibataires ou conjoints, père ou époux et tentent, tout comme les femmes, de réfléchir et de trouver un équilibre et une part de bonheur relativement stables. Ils ne véhiculent pas de comportements violents ou mysogines sans toutefois questionner ou voir la discrimination vécue par les femmes de leur entourage car le fonctionnement de notre société leur permet encore de bénéficier de privilèges associés à leur sexe.

Pour qu'une politique de l'égalité induise un impact sur la société, ce sont eux qu'il faut sensibiliser à la notion d'égalité, qu'il ne faut pas confondre avec la réussite scolaire des jeunes filles ou l'accessibilité au marché du travail pour les femmes. Nous croyons nécessaire que le gouvernement, en tant qu'acteur responsable de la promotion de l'égalité des femmes et des hommes, s'engage auprès de la population dans une campagne de sensibilisation en faveur de l'élimination de la discrimination sur la base du sexe. Cette campagne pourrait se baser sur l'application des sept orientations et des 25 axes d'intervention comme des actions préliminaires à la mise en place d'une politique de l'égalité et non pas l'inverse. Nous parlons d'une période de réflexion où les hommes comme les femmes font les constats de la discrimination et s'engagent mutuellement à les combattre. Alors nous pourrions parler d'engagement social de tous les acteurs.

Nous considérons que les sept orientations sont pertinentes et qu'elles font partie de ce que les groupes de femmes réclament et mettent en oeuvre dans leurs revendications. Toutefois, dans une perspective où elles servent de balises pour une politique de l'égalité que nous trouvons prématurée et dans une approche sociétale questionnable, nous retenons nos commentaires sur cette partie du document.

Recommandations

- La reconduction et le renforcement d'une politique nationale spécifique en condition de vie des femmes afin de leur donner tous les outils dont elles ont besoin pour poursuivre leur démarche vers l'égalité et pour enrayer les causes de la discrimination systémique dont elles font l'objet.
- Un plan d'action, un budget significatif, des répondantes dans tous les ministères et une méthode de reddition de compte annuelle à et par une instance désignée pour bien encadrer la politique en condition féminine dans son application.
- La nomination d'une ministre déléguée à la condition féminine rattachée au comité exécutif ou au Conseil des ministres, secondée dans son mandat par le Conseil du statut de la femme et par le Secrétariat à la condition féminine.
- Le maintien du Conseil du statut de la femme dans son intégrité, c'est-à-dire autonome du gouvernement et dans son intégralité, avec des antennes régionales. Son nom peut être changé pour le moderniser mais doit refléter la poursuite de l'égalité des femmes.
- Le maintien du Secrétariat à la condition féminine, comme structure administrative inhérente au gouvernement avec des ressources financières adéquates à son fonctionnement, une bonification du programme À égalité pour décider et la prise en compte des disparités régionales des groupes de femmes.
- L'instauration ou la ré-instauration des postes de répondantes en condition féminine dans chacun des ministères et dans les instances régionales.
- L'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) comme moyen d'application de l'approche spécifique pour évaluer, au moment de leur conception et de leur élaboration, les effets distincts des programmes et politiques sur les femmes et sur les hommes, afin d'en corriger et d'en prévenir les écarts.
- L'utilisation de données statistiques sexuées
- Un engagement du gouvernement à démarrer une campagne de sensibilisation auprès de la population, en faveur de l'élimination de la discrimination sur la base du sexe, dans l'objectif de mettre en place une éventuelle politique de l'égalité.
- D'intégrer les éléments des sept orientations dans cette campagne publique.